Le SOURMALIN

Instrument invisible pour la restitution du sens auditif -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:-

ETRANGE PHENOMENE

Le Sourmalin agit seul, sans le secours d'aucun autre agent ; il réveille les organes depuis longtemps inertes. Grand succès et triomphe sur toute la ligne pour l'instrument le Sourmalin. -:- -:-

EN VENTE AUX PRINCIPALES PHARMACIES

Les habits "Fashion Craft" ont une coupe pour chaque taille, diffiérente et sont faits dans une variété de patrons pour plaire à tous.

LES MAGASINS

"Fashion-Craft"

231 Rue St-Jacques,
470 Rue Ste-Catherine Ouest
471 Rue Ste-Catherine Est,
178 Rue St-Jean' QUEBEC'

Ecoles du Soir !

Les **Ecoles Gratuites du Soir**, sous le contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du **1er Octobre au 1er Mars**, chaque année. On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul, l'Ecriture et la Comptabilité.

MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J.-H. BERGERON, 119 Rue Mentana.

QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé T. G. ROULEAU, Principal de l'Ecole Normale Laval.

FLEURS FRAICHES

Reçues tous tes jours chez

ED. LAFOND

Le Fleuriste des Théatres

409, Rue Ste-Catherine Est

Tout ouvrage exécuté à prix modérés. Tel. Bell Est 1949

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montreal

DE LA GARE WINDSOR

BOSTON, LOWELL, a9.30 a.m., a7.45 p.m.
TORONTO, CHICAGO, b9.05 a.m. a10.00 p.m.
OTTAWA, b8.35 a.m., a10.10 a.m., c8.55 a.m., b4.00 a.m, a9.40 p.m., a10.00 p.m.
SHERBROOKE, b8.30 a.m., b4.30 p.m., d7.25 p.m.
HALIFAX, ST. JOHN N. B., d7.25 p.m.
ST. PAUL, MINNEAPOLIS, a9.40 p.m.
WINNIPEG, VANCOUVER, a10.10 p.m.
WINNIPEG—CALGARY, a10.10 a.m., a10.00 p.m.

DE LA GARE VIGER

QUEBEC, b8.55 a.m., a 2 p.m., a11.30 p.m.
TROIS-RIVIERES, a8.55 a.m., a 2.00 p.m., b4.30 p.m., a 11.30 p.m
SHAWINIGAN FALLS, b2.00 p.m.
OTTAWA, b8.20 a.m., b5.45 p.m.
JOLIETTE, b8.00 a.m., b8.55 a.m., b5.00 p.m.
ST-GABRIEL, b8.55 a.m., b5.00 p.m.
STE-AGATHE, b8.45 a.m., c9.15 a.m., b4.45 p.m.
NOMININGUE, R 8.45 a.m.. c9.15 a.m., b4.45 p.m.

(a) Quotidien, (b) Quotidien, excepté les Dimanches, (c) Dimanche seulement, (d) Quotidien excepté le samedi, (I) Samedi seulement, (R) Lundi, mercredi et samedi.

A.-E. LALANDE, agent des passagers pour la ville Bureau des billets de la ville, 129, rue St-Jacques, voisin du Bureau de Poste, Montreal

BILLETS DE PASSAGE SUR STEAMERS

Synopsis des Reglements concernant les Homestead du Nord-Ouest Canadien

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba, ou des Provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26, non réservés, pourra être prise comme homestead par toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans sur un espace d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

La demande d'entrée pour homestead doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou du sous-agent. Néanmoins, une entrée par procuration peut être faite dans certaines conditions par le père, mére, fils, fille, frère ou sœur du futur colon.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des système ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois ou moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le même colon a feu et lieu sur la terre qu'il possède d'une étendue de pas moins de 80 acres dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte quant à la résidence, pourront êtres remplies par le fait de résider sur le dit terrain. Un co-propriétaire en terrain ne sera pas tenu à cette formalité.

(3) Si le père — ou la mère si le père est décédé — de toute personne, qui est illégible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, demeure sur une ferme d'une étendue de pas moins de 80 acres dans le voisinage du terrain entré pour la dite personne comme homestead, les conditions de cet acte quant au lieu de résidence, avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le pére ou la mère.

(4) Le mot "voisinage" des deux précédents paragraphes, veut dire pas plus de neuf milles en ligne directe, exclusivement des largeurs allouées au routes croissantes dans l'arpentage.

(5) Un propriétaire d'homestead, désireux de remplir ses devoirs de résidant en concordance avec les articles ci-dessus, pendant qu'il habite avec des parents sur une ferme lui appartenant, devra notifier l'Agent du District de cette intention.

Avant de demaeder des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

W. W. CORRY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payé.

DROIT AU BUT !

Quand on souffre de la Gorge, des Bronches ou des Poumons, il faut des remèdes agissant sur la gorge, les bronches ou les poumons.

Capsules Cresobene

ANTISEPTIQUES ET VOLATILES

agissent sur la GORGE, s'introduisent directement dans les BRONCHES, pénètrent jusque dans les plus intimes recoins des poumons. Les

Capsules Cresobene vont droit au but

et sans avoir besoin d'encombrer l'estomac ou d'empoisonner l'organisme, elles guérissent ou préviennent toujours les Maux de Gorge. Enrouements, Rhume, Grippe, Influenza, Bronchites, etc.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES. PRIX : 50c. LE FLACON.

Dépôt général : Pharmacie Décary, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, MONTREAL.